

DOCUMENT N° 62

Recommandation sur le renforcement du processus de démocratisation

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, réunie à Luxembourg du 08 au 10 juillet 1997,

sur proposition de sa Commission des affaires parlementaires,

RAPPELANT la résolution n° 52 adoptée à la XXe Session ordinaire de l'AIPLF à Paris en juillet 1994 et la résolution n° 79 adoptée à la XXIIe Session ordinaire de l'AIPLF à Antananarivo en juillet 1996,

RAPPELANT les principes directeurs devant guider l'envoi d'une mission d'observation d'élections adoptés à la XXIIIe Session du CPF les 12 et 13 novembre 1996,

S'APPUYANT sur les travaux du groupe de réflexion sur la participation des parlementaires de la Francophonie au renforcement du processus de démocratisation,

RÉAFFIRMANT le rôle essentiel de l'Observatoire francophone de l'État de droit, de la démocratie et de la paix, via la Délégation à la coopération juridique et judiciaire de l'Agence de la Francophonie, dont le projet fut initié par le Président de la République française lors d'un discours prononcé à Brazzaville le 18 juillet 1996 et renforcé de manière structurée par un projet de résolution présenté par le Liban lors de la XXIIe Session du CPF les 23 et 24 septembre 1996,

CONSTATANT qu'un diagnostic de la situation politique d'un pays en voie de démocratisation avant et après les élections est indispensable pour évaluer la pertinence d'intervention ou non dans ce pays, afin d'apprécier plus justement toute demande,

RECOMMANDE, en conséquence, au Sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage, d'élargir le mandat de l'Observatoire francophone de l'État de droit, de la démocratie et de la paix, de manière à :

- définir un plan d'action sur mesure pour chaque pays choisi, en fonction de ses besoins les plus urgents,
- conjuguer les compétences des différentes expertises (parlementaire, électorale, judiciaire...) pour remplacer de façon structurée l'État de droit dans chacun des pays bénéficiaires,

SUGGÈRE que l'Agence de la Francophonie reconnaisse un ratio parlementaires/experts électoraux qui reflète de manière significative l'importance de l'apport des parlementaires aux missions d'observation d'élections (un parlementaire sur 3 participants pour une mission préparatoire et 4 parlementaires sur 10 observateurs pour une mission d'observation) et que les ressources financières soient en conséquence ajustées,

RECOMMANDE d'élargir l'intervention de l'AIPLF au soutien des processus de démocratisation pour les fonctions suivantes :

- rôle de conseil auprès des autorités politiques en voie de se doter d'institutions démocratiques,
- mission de bons offices dans certains pays affectés par des crises politiques graves,
- conception et tenue de programmes de formation destinés aux candidats et aux partis politiques dans la phase pré-électorale,
- préparation d'un guide pratique sur les règles élémentaires devant régir le processus démocratique.
- formation des observateurs électoraux (en liaison avec l'Agence de la Francophonie) précédée de séminaires d'échanges entre parlementaires,

SUGGÈRE que le mandat des parlementaires observateurs soit élargi aux fins de recueillir toute information pertinente permettant à la Commission des affaires parlementaires de l'AIPLF d'évaluer les moyens d'intervention optimale en matière de coopération interparlementaire.